

RC - 1491

11 MAI 2020

## COMMUNIQUE

A la suite de la réunion du Conseil National de Sécurité du jeudi 7 mai 2020, le Président de la République, dans son adresse à la Nation, a décidé de la réouverture des établissements scolaires du public et du privé, dès le 08 mai 2020, à l'exception de ceux situés dans le périmètre du Grand Abidjan.

En application de cette instruction, j'invite le personnel administratif, les enseignants, le personnel d'encadrement et les élèves à prendre toutes les dispositions utiles, en vue de la reprise effective des enseignements et des apprentissages, **le lundi 18 mai 2020 à 7h30 mn** pour les classes de Troisième et de Terminale.

Cette réouverture vise également les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP), excepté ceux d'Abidjan, d'Aboisso, de Grand Bassam et de Dabou.

Pour ce qui concerne les établissements primaires, j'exhorte les Directeurs Régionaux, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire, les Directeurs d'Ecoles et les Enseignants à réaménager le temps de travail et à mettre en place un dispositif flexible, qui permette la prise en charge des élèves en deux groupes. Le premier groupe comprend les classes de CE2, CM1 et CM2 et le deuxième groupe est composé des classes de CP1, CP2 et CE1. Les infrastructures scolaires seront ainsi occupées, par chaque groupe et par rotation, un jour sur deux, à compter du 18 mai 2020.

Pour les personnes exerçant à l'intérieur du pays et confinées à Abidjan, une plateforme a été créée afin de les recenser et d'organiser leur retour rapide à leurs postes respectifs, dans le respect des mesures de lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus.

Cette plateforme est accessible sur le site Internet du Ministère : **[www.education.gouv.ci](http://www.education.gouv.ci)**

Je demande donc aux personnes concernées de se disposer à remplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de l'autorisation de sortie du Grand Abidjan.

Les différentes demandes seront analysées avec diligence en rapport avec les Ministères techniques compétents.

Chers collaborateurs, au moment où vous reprenez le chemin de l'école, je vous invite à maintenir le cap de la responsabilité, en veillant particulièrement au respect des mesures barrières édictées par le Gouvernement pour freiner le COVID-19.

Aujourd'hui plus qu'hier, les questions liées à l'hygiène et à la salubrité doivent figurer à l'ordre des priorités.

Je vous engage donc à démontrer, par l'exemplarité, la discipline, le savoir-être et le savoir-agir que la Nation attend de nous, Educateurs et Formateurs.

Bonne reprise à toutes et à tous !

***Fait à Abidjan le 11 mai 2020***

**Le Ministre**

  
**Kandia CAMARA**